



Communications de la Municipalité

du 2 septembre au 28 octobre 2014

La Municipalité décide

16 septembre 2014

Service équipement SA, fourneau gaz Silko

De commander à l'entreprise service équipement SA un nouveau fourneau à gaz Silko pour l'Auberge de Morcles.

30 septembre 2014

Armasuisse immobilier, Dépôt militaire sur la parcelle 856

D'acquérir le dépôt militaire sis sur la parcelle No 856. Cette décision comprend les éléments suivants :

- Terrain	: parcelle 856 de 419 m ² à CHF 2.-/m ² =	CHF	838.-
- Bâtiment	:	CHF	12'500.-
- Total	:	CHF	13'338.-

14 octobre 2014

SDIS des Fortifications, création d'un corps de jeunes sapeurs-pompiers et candidature 2018

D'informer le SDIS des Fortifications qu'elle se joint à la décision de la Municipalité de St-Maurice en donnant son accord de principe pour la mise en place d'un corps de jeunes sapeurs-pompiers ainsi que pour l'organisation du concours cantonal de la Fédération Vaudoise des Sapeurs-Pompiers prévu en 2018. Ces derniers pourront être approuvés formellement que lorsque des dossiers complets lui seront remis.

28 octobre 2014

Brandalise SA, fraiseuse à neige YANASE Y10-22G

De souscrire à l'offre de la société Brandalise SA pour l'achat d'une fraiseuse à neige YANASE Y10-22G pour un montant de Fr. 14'000.- (TTC).

Eau Chaude, installation d'un nouveau système de chauffage par panneaux radiants au Temple

D'adjuger les travaux pour l'installation d'un nouveau système de chauffage par panneaux radiants au Temple à la société Eau Chaude Sàrl pour un montant de Fr. 21'357.40 (TTC).

Service du développement territorial, inventaire des surfaces disponibles

D'informer le service du développement territorial qu'elle tient à relativiser les résultats théoriques produits pour l'inventaire des surfaces à bâtir disponibles et lui soumet les éléments qui ont nourri sa réflexion :

1. L'approche théorique prévoit des remaniements parcellaires pour permettre de rendre des terrains constructibles. En l'absence de moyens de contrainte légaux pour obliger les propriétaires à céder et/ou acheter des terrains, cette approche devrait être l'exception et non la norme.
2. Certaines zones ont été pensées pour permettre la construction d'une habitation par parcelle, quand bien même le terrain à disposition aurait permis plus. C'était le choix du propriétaire de bénéficier d'une grande surface de terrain à son usage personnel et il est également peu probable qu'il cède son terrain, toujours en l'absence de moyens de contrainte légaux. Cette approche devrait également être l'exception et non la règle.

Elle n'envisage donc pas de réduire la surface de ses terrains constructibles mais lors de la prochaine révision de son plan général d'affectation elle procédera à l'exercice de densification demandé.

La Municipalité prend acte

2 septembre 2014

Panneaux touristiques autoroute

D'un e-mail du chargé de mission-Hébergement à la société Citav, qui l'informe que des nouveaux panneaux touristiques vont être prochainement posés avant les sorties d'autoroute le long de l'A9 entre Villeneuve et St-Maurice. Les Bains de Lavey seront illustrés et mentionnés aux sorties autoroutières de St-Maurice.

16 septembre 2014

Département des institutions et de la sécurité, décompte définitif de la Péréquation 2013

De la décision du Conseil d'Etat concernant le décompte définitif de la péréquation 2013 (péréquation intercommunale et facture sociale) et des indicateurs techniques utilisés pour le décompte final de cette péréquation. Pour Lavey-Morcles, la péréquation présente un solde en faveur de la commune de Frs. 112'700.-.

30 septembre 2014

Département des institutions et de la sécurité, préservation du secret du vote durant les dépouillements

D'un e-mail de la Préfecture d'Aigle qui lui transmet la lettre du département des institutions et de la sécurité adressée aux Bureaux électoraux communaux sur la préservation du secret du vote durant les dépouillements. Il demande de rappeler aux participants au dépouillement d'un scrutin qu'ils se doivent impérativement de préserver le secret du vote.

14 octobre 2014

Intérieur, dpt, ASFiCO, acomptes péréquation 2015 et réforme policière

D'une fiche technique communale "Acomptes Péréquation 2015 et réforme policière", adressée par l'Autorité de surveillance des finances communales (AFISCO) :

Le montant à payer par habitant pour les écoles de musique sera de Fr. 7.50.-.

La prévision de la facture sociale est de Fr. 334'325.- et le total prévu pour la réforme policière est de Fr. 60'658.-.

28 octobre 2014

Santé et action sociale, dpt, facture sociale prévisionnelle 2015

D'une lettre du Chef du département de la santé et de l'action sociale, communiquant les éléments relatifs à l'évolution prévisible de la facture sociale 2015, ainsi que la participation prévisionnelle de la commune pour un montant de Fr. 334'324.-.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic :  Le Secrétaire : 
Yvan Ponnaz  Mentor Citaku